

# **RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE PARISIEN**

**2023**





# SOMMAIRE

## 1 Pour une police municipale d'ultra-proximité : des outils de contact au plus près des Parisiennes et des Parisiens

- 1.1 Les « Totems » : des points de rencontre entre les riverains et la police municipale p.6
- 1.2 Les outils de la « relation usagers » p.6
- 1.3 Les publications périodiques de l'Observatoire de la tranquillité publique p.8
- 1.4 Les grands rendez-vous de l'Observatoire en 2023 p.10
- 1.5 Les interactions de l'Observatoire avec les autres instances de la police municipale p.12

## 2 2023 : La police municipale en chiffres

- 2.1 La priorité n°1 : la protection des piétons contre les infractions routières p.14
- 2.2 Assurer la tranquillité des Parisiennes et des Parisiens : un objectif primordial ancré dans le quotidien des policiers municipaux p.18
- 2.3 La lutte contre les incivilités, au coeur des préoccupations de la police municipale p.21
- 2.4 Apaiser la Ville : la conciliation nécessaire entre activités festives et tranquillité publique p.28
- 2.5 Une action résolue en matière d'accompagnement des publics vulnérables p.31

## 3 Perspectives p.33

# INTRODUCTION

Créé en mars 2023, l'Observatoire de la tranquillité publique est dédié au suivi et à l'évaluation des actions réalisées par la police municipale parisienne. Intégré au sein de la direction de la police municipale et de la prévention, il est amené à travailler avec l'ensemble des acteurs de la tranquillité publique à Paris.

Organe de transparence, ses travaux s'inscrivent également dans une démarche partenariale afin de renforcer le lien social et d'améliorer la prévention en veillant au respect des règles de la vie en société. L'enjeu premier de cet objet innovant est d'assurer un suivi des dynamiques de la tranquillité publique pour orienter l'action de la police municipale parisienne, et de répondre à la demande d'un retour sur l'efficacité des actions mises en œuvre.

## **Un Observatoire, trois missions**

Organisé en deux pôles (pôle « police municipale – population » avec en son sein le service de la « relation usager », et le « pôle communication »), l'Observatoire de la tranquillité publique poursuit trois missions :

- rendre compte de l'activité de la police municipale, notamment par des statistiques ;
- recueillir les doléances des Parisiennes et des Parisiens aux différents points de rencontre dans l'espace public (Totems), dans les parcs et jardins, *via* les différents canaux de la Ville de Paris (DansMaRue) ou à travers le centre d'appels de la police municipale (joignable au 3975) ;
- orienter les opérations de la police municipale à partir des attentes formulées par le public pour répondre plus efficacement aux priorités locales.

Pour rendre compte des activités de la police municipale et des doléances recueillies, l'Observatoire publie un baromètre mensuel et un bulletin trimestriel sur [paris.fr](https://paris.fr), ainsi qu'un jeu de données (« Verbalisations ») sur Paris Data<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Paris Data : Paris Data est la plateforme de la Ville de Paris qui met à disposition les données produites et collectées par la Ville.

**1.**

**POUR UNE POLICE  
MUNICIPALE D'ULTRA-  
PROXIMITÉ : DES OUTILS  
DE CONTACT AU PLUS  
PRÈS DES PARISIENNES  
ET DES PARISIENS**

## 1.1 Les « Totems » : des points de rencontre entre les riverains et la police municipale

Grâce aux points de rencontres (« Totems ») positionnés à différents endroits dans l'espace public, la Ville de Paris poursuit une politique ambitieuse de recueil des sollicitations des Parisiennes et Parisiens. L'objectif est de créer un lien encore plus direct avec les habitants. Ainsi, en 2022 comme en 2023, les Parisiennes et Parisiens se sont rendus aux « Totems », pour demander, en premier lieu, des informations, pour faire part d'un problème d'ordre public ou pour indiquer un problème de propreté. Ce nombre de contacts est en augmentation, en raison d'une présence renforcée de la police municipale dans l'espace public : 6136 contacts en 2023 contre 5445 en 2022, soit une augmentation de 13%.

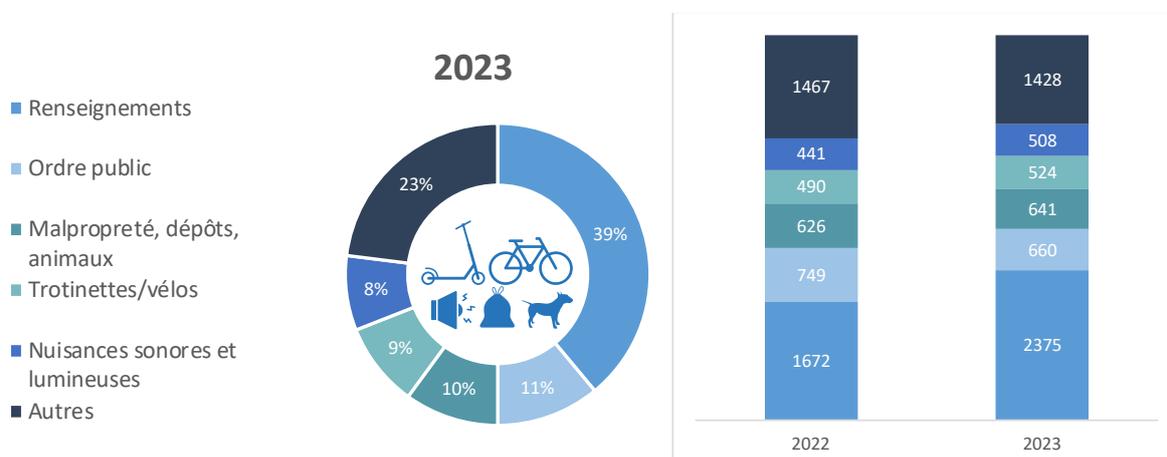


Figure 1 : le nombre des contacts « Totems » par thématique, et l'évolution entre 2022 et 2023.

## 1.2 Les outils de la « relation usagers »

L'Observatoire de la tranquillité publique recueille les doléances des usagers, les oriente et les accompagne dans leurs demandes. Pour ce faire, la police municipale parisienne dispose d'un centre d'appels, joignable 24 h/24 et 7 j/7 au 3975 (gratuit, prix d'un appel local).

Les agents utilisent également d'autres outils numériques : l'application DansMaRue, le formulaire de contact sur le site paris.fr, ou encore sur les réseaux sociaux (Facebook et X).

Traitées par l'Observatoire, les remontées des usagers permettent d'accompagner le pilotage de l'action de la police municipale, avec une adaptation des parcours des équipages.

## Bilan des anomalies « Dans Ma Rue »<sup>2</sup>

En 2023, le nombre d'anomalies signalées dans l'application DansMaRue et destinées à la direction de la police municipale et de la prévention (DPMP) a considérablement diminué : 80 358 signalements contre 113 964 en 2022 (soit -29%). Avec 74% du total des anomalies signalées à la DPMP, le stationnement gênant reste le problème qui revient le plus souvent sur l'application (Figure 2) devant les activités commerciales et professionnelles ou bien encore les objets abandonnés.

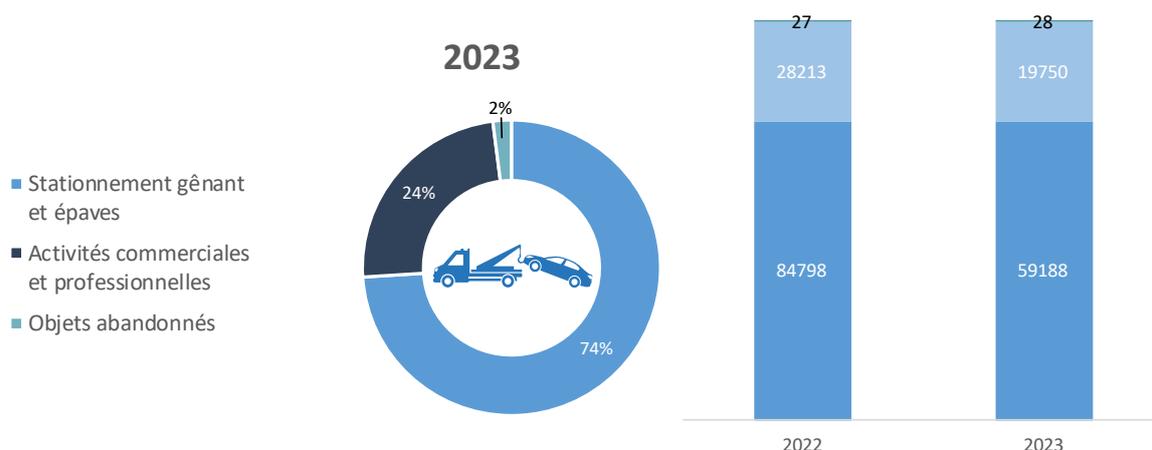


Figure 2 : la composition et le nombre d'anomalies signalées par thématique sur l'application Dans Ma Rue, et l'évolution entre 2022 et 2023.

## Le bilan des appels au 3975

En 2023, 16 680 appels en journée et 29 679 appels en soirée ont été traités par le centre d'appels de la police municipale (soit au total, une moyenne de près de 900 appels par semaine). Les Parisiennes et les Parisiens peuvent appeler le centre 24h/24 pour signaler des incivilités ou des infractions qui nécessitent une intervention urgente de la police municipale. L'année dernière, les Parisiennes et les Parisiens ont principalement appelé le 3975 pour signaler des problèmes liés au stationnement gênant. Ce qui corrobore le bilan des anomalies « DansMaRue » où cet item apparaît en tête des signalements .

<sup>2</sup> Application DansMaRue : L'application mobile « DansMaRue » (DMR), permet de signaler une anomalie dans l'espace public qui est directement transmise au service de la Ville compétent.

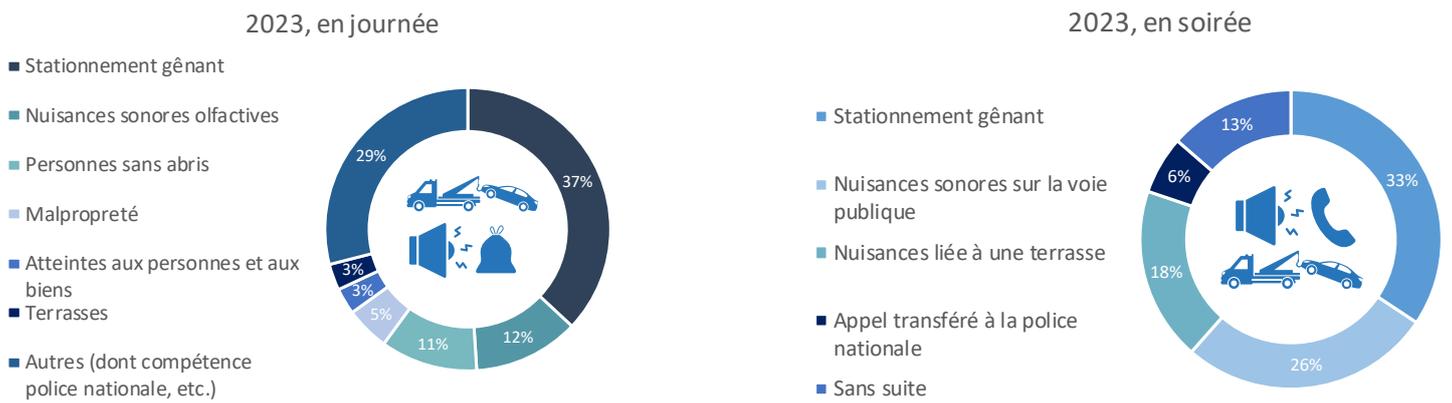


Figure 3 : la composition des appels au 3975 par thématique, en journée et en soirée, en 2023

### 1.3 Les publications périodiques de l'Observatoire de la tranquillité publique

L'enjeu de l'Observatoire de la tranquillité publique est de donner de la visibilité et de communiquer en toute transparence sur les actions de la police municipale. Pour ce faire, des publications régulières sont proposées sur paris.fr :

#### - Le baromètre mensuel

L'Observatoire de la tranquillité publique diffuse un baromètre mensuel afin de donner un panorama général de l'action de la police municipale. Cette publication permet de donner les chiffres structurants de son action sur le nombre de missions et le nombre de verbalisations effectuées. Il permet aussi d'illustrer un fait marquant durant le mois écoulé.



Observatoire  
de la tranquillité  
publique

Baromètre • Décembre 2023

SÉCURISATION	3 156 missions effectuées par la police municipale
SANCTION	4 495 PV dressés pour lutter contre les incivilités (dépôts sauvages, nuisances sonores, etc.) 99 754 PV dressés pour protection routière
CHIFFRE DU MOIS	322 PV dressés dans le cadre du plan tourisme (cars de tourisme et tuk-tuks)

Au service des Parisiennes et des Parisiens



- Le bulletin trimestriel de l'OTP

À ces baromètres mensuels s'ajoutent des bulletins trimestriels, pour informer les Parisiennes et les Parisiens de l'action de leurs policiers municipaux, et communiquer sur les attentes des habitants.



Observatoire  
de la  
tranquillité  
publique

Novembre 2023

### LA VILLE DE PARIS MOBILISÉE TOUT L'ÉTÉ ET POUR LA RENTRÉE

Qu'elle soit présente aux abords des écoles pour assurer la sécurité des enfants ou mobilisée sur des grands événements, la police municipale est au plus proche des Parisiennes et des Parisiens pour répondre à leurs besoins.



C'est un été riche en événements pour la police municipale qui a notamment été mobilisée sur de nombreux dispositifs : Paris Plages, 14 juillet, la Coupe du monde de rugby et qui a assuré la continuité des missions du plan tourisme. La rentrée a, quant à elle, rimé avec Journée Police Municipale mobilisée. En effet, le 4 septembre dernier, plus de 200 équipages de policiers municipaux ont été déployés pour la sécurité des écoliers dans le cadre de la rentrée scolaire.

Le trimestre en quelques chiffres :

37 135

CONTACTS

Nombre de Parisiennes et de Parisiens entrés en contact avec la police municipale

312 408

SANCTIONS

Nombre de verbalisations dressées pour incivilités et protection routière

10 791

SÉCURISATIONS

Nombre de missions effectuées sur l'espace public

- [Paris Data](#)

De plus, chaque trimestre, les données concernant les verbalisations réalisées par les agents de la police municipale sont mises à jour sur Paris Data.

PARIS | DATA | Données | Paris en chiffres | Démarche | Les algorithmes | Outils

## Les données



40 467  
enregistrements

Aucun filtre actif

### Filtres

Rechercher...

#### Type Infraction

Protection routière	21 757
Lutte contre les incivilités	18 710

#### Catégorie Infraction

Stationnement gênant - Voitures, poids-lourds ...	2 999
Infraction liée aux véhicules -	2 998

## Verbalisations

[Twitter](#) [Facebook](#) [LinkedIn](#) [Email](#)

[Informations](#) | [Tableau](#) | [Analyse](#) | [Export](#) | [API](#)

La Direction de la police municipale et de la prévention est chargée de lutter contre toutes formes d'incivilités sur l'espace public et d'assurer la protection routière des usagers.

Les agents de la police municipale veillent au respect des règles de civisme sur l'espace public pour un cadre de vie agréable et pacifié, verbalisant les contrevenants. Ils contribuent également au respect des règles de partage de l'espace public en matière de circulation et de stationnement en relevant les infractions.

Ces données de verbalisation sont communiquées sous réserve des procédures en cours devant l'autorité judiciaire.

Les données sont mises à jour chaque trimestre.

La verbalisation ne résume pas toute l'activité de la police municipale qui est aussi mobilisée sur la

## 1.4 Les grands rendez-vous de l'Observatoire en 2023

### **Rencontre citoyenne : « 2 ans de la police municipale : quel bilan ? quelles perspectives ? »**

L'Observatoire de la tranquillité publique est également un lieu d'exploration et de prospection qui participe à la réflexion sur les sujets qui animent la direction de la police municipale et de la prévention.



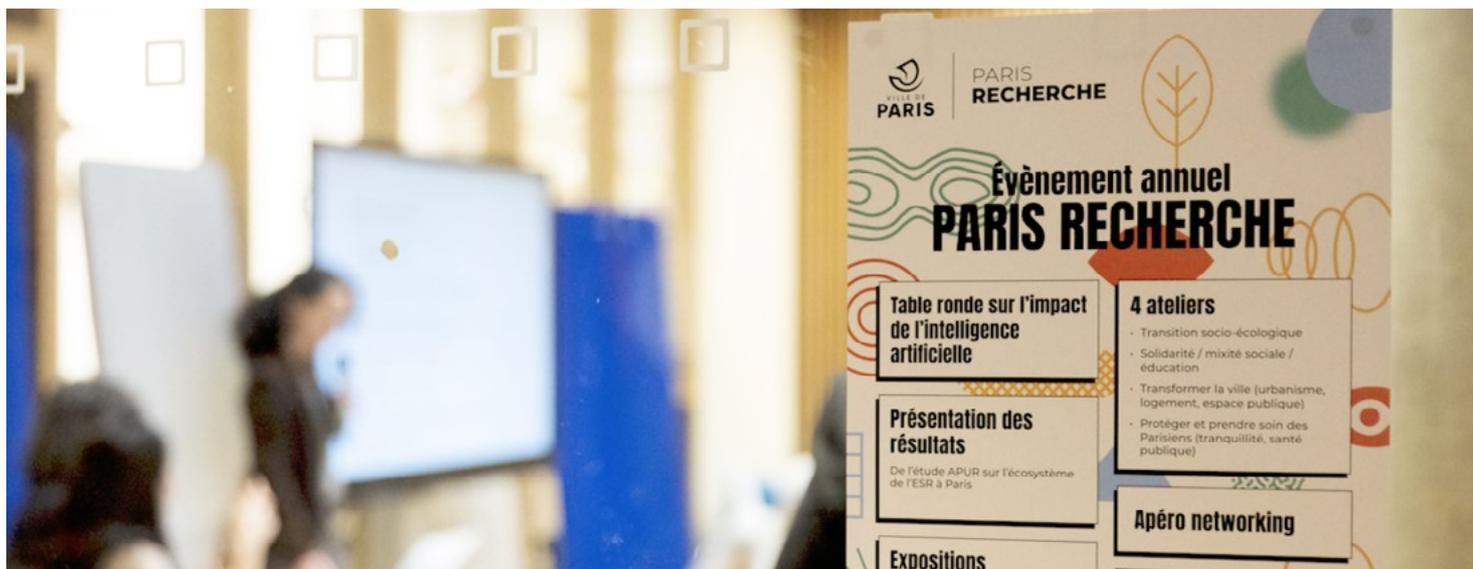
*Rencontre citoyenne « 2 ans de la police municipale : Quel bilan ? Quelles perspectives ? »  
18 novembre 2023, en salle du Conseil de Paris.*

Lors du deuxième anniversaire de la police municipale parisienne, le 18 novembre dernier, l'Observatoire de la tranquillité publique a été partie prenante de l'organisation d'une conférence intitulée : « Police municipale à Paris : Quel bilan ? Quelles perspectives ? », dans la salle du Conseil de Paris ayant réuni une centaine de personnes. Ce fut l'occasion de faire le point sur les compétences de la police municipale, de donner les chiffres clefs, d'échanger sur le travail mené en partenariat ou en collaboration avec des associations autour de la prévention (Samu Social), de la relation usagers (AUDMR) ainsi que du code de la rue (60 millions de piétons et Mieux se déplacer à Bicyclette), et bien sûr de répondre aux questions des Parisiennes et des Parisiens.

Cette rencontre a été animée par l'Observatoire de la tranquillité publique en présence de :

- Nicolas Nordman, Adjoint à la Maire de Paris en charge de la prévention, de l'aide aux victimes, de la sécurité et de la police municipale ;
- Alexandra Cordebard, Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement ;
- Michel Felkay, Commissaire général et directeur de la police municipale et de la prévention;
- Jacques Toubon, Président du Comité d'éthique ;
- Virginie Malochet, Sociologue à l'Institut Paris Région, spécialiste des questions de sécurité locale.

### **Paris Recherche « La gouvernance de la sécurité et de la tranquillité publique en France – quelle place pour les citoyens ? » 5 décembre au Learning Planet Institute**



L'événement de lancement du projet « Paris Recherche », nouveau dispositif scientifique de la Ville de Paris, s'est tenu le mardi 5 décembre. La DPMP et l'Observatoire de la tranquillité publique y étaient présents à l'occasion d'une table-ronde intitulée « La gouvernance de la sécurité et de la tranquillité publique en France, quelle place pour les citoyens ? », en présence de Michel Felkay, directeur de la DPMP et de Virginie Malochet, sociologue chargée d'études à l'Institut Paris Région. La table ronde était animée par Zoltán Szücs, doctorant en CIFRE à l'Observatoire de la tranquillité publique.

## 1.5 Les interactions de l'Observatoire avec les autres instances de la police municipale

### **Le comité d'éthique**

Le comité d'éthique de la police municipale est une instance indépendante. Elle a pour mission de s'assurer que les agents de la police municipale respectent les règles déontologiques dans le cadre de leurs missions.

Le Comité d'éthique a remis son [premier rapport d'activité](#) à la Maire de Paris le 22 juin 2023. Au cours de cette première année d'exercice, près d'une soixantaine de requêtes a été examinée.

Pour l'année 2023/2024, le Comité d'éthique prévoit de s'intéresser tout particulièrement à l'identification des agents de police municipale sur la voie publique, aux contenus des formations initiales et continues, ainsi qu'à l'utilisation des caméras-piétons, qui sont progressivement mises en service dans les unités territoriales depuis l'automne 2023.

Dans cette perspective, l'Observatoire de la tranquillité publique s'associe pleinement à ses travaux, en faisant part de ses observations, propositions et transparence sur l'activité de la police municipale.

### **L'école des métiers de la police municipale**

Avant d'intervenir dans l'espace public et tout au long de leur carrière, les policières et policiers municipaux reçoivent une formation initiale et continue exigeante dispensée par l'école des métiers de la sécurité et de la prévention (EMSP).

Inauguré au printemps 2024, ce lieu unique pour une police municipale en France permet aux agents d'acquérir la formation de base pour tout policier municipal mais aussi plus spécifique, notamment des réflexes et compétences pour lutter contre les discriminations raciales et LGBT-phobes, les violences faites aux femmes et le harcèlement sexiste. Une formation aux gestes qui sauvent complète leur préparation.

Partant du travail d'analyse et de remontée de l'Observatoire de la tranquillité publique, il s'agit également de donner aux agents un socle de compétences en phase avec la réalité du terrain et les attentes des Parisiennes et des Parisiens.

# 2.

## **2023 : LA POLICE MUNICIPALE EN CHIFFRES**

## 2.1 La priorité n°1 : la protection des piétons contre les infractions routières

**2.1.1 Une demande récurrente des Parisiennes et des Parisiens : faire respecter les règles de cohabitation entre les différents modes de déplacements dans l'espace public.**

• **Une attente particulièrement exprimée lors des points de rencontre police-population (« Totems ») :**

Les « Totems » sont des points de rencontre, situés dans l'espace public pour faciliter les échanges entre la police municipale et les Parisiennes et les Parisiens. Ils permettent de mesurer les principaux sujets d'inquiétude et de ressentis exprimés.

Parmi les sujets remontés, celui des déplacements, en particulier des vélos et des trottinettes y est le plus souvent cité (53% des contacts « Totems »). Ce constat traduit une augmentation des tensions liée à l'essor de nouveaux modes de déplacements, déjà observé depuis plusieurs années mais qui s'est renforcé en 2023.

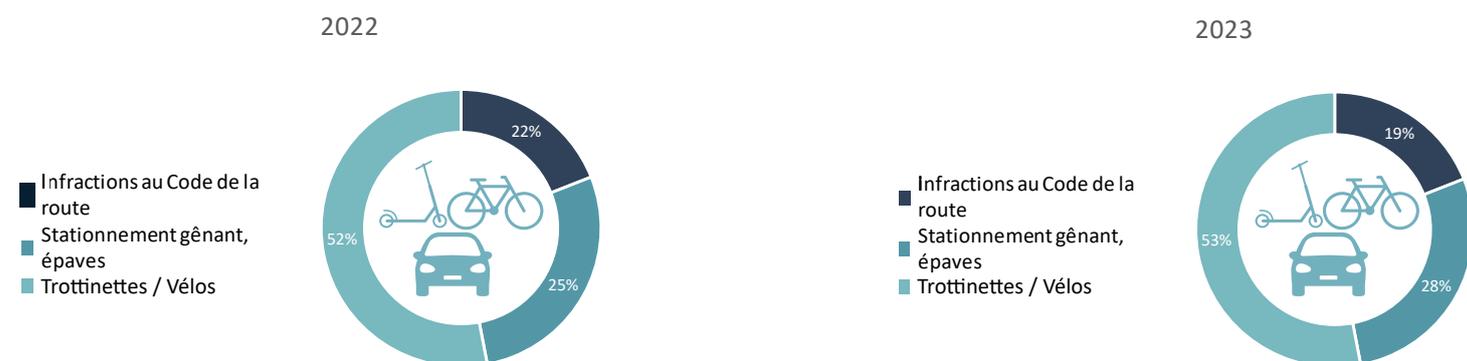


Figure 4 : la composition des contacts « Totems » relatifs au sujet mobilités, en 2022 et 2023.

• **Une attente confirmée par le nombre d'appels au centre d'appels de la police municipale (« 3975 »).**

**De même que les signalements aux « Totems » ont principalement concerné la régulation des déplacements, le nombre d'appels au centre d'appels de la police municipale a suivi cette tendance notamment sur le stationnement gênant.**

En journée, 6 137 appels ont concerné le stationnement gênant des véhicules en 2023, soit 37% de l'ensemble des appels (16 680).

En soirée, le centre d'appels téléphonique de la Ville de Paris a traité 9 749 appels (près de 30 appels quotidiens en moyenne) relatifs au stationnement gênant.

Au total, c'est donc plus du tiers des appels journaliers au centre d'appels de la police municipale, de jour comme de nuit, qui sont relatifs aux infractions routières.

• **Une attente toutefois atténuée par la baisse des anomalies signalées sur l'application DansMaRue (DMR) :**

A contrario du constat effectué aux « Totems » et au centre d'appels de la police municipale, les anomalies signalées sur l'application DansMaRue liées aux modes de déplacements sont en diminution entre 2022 et 2023. En gardant ce point de référence des stationnements gênants, il est observé une baisse d'un tiers des signalements effectués sur cette plateforme (59 188 en 2023 contre 84 798 en 2022 ; soit -30%).

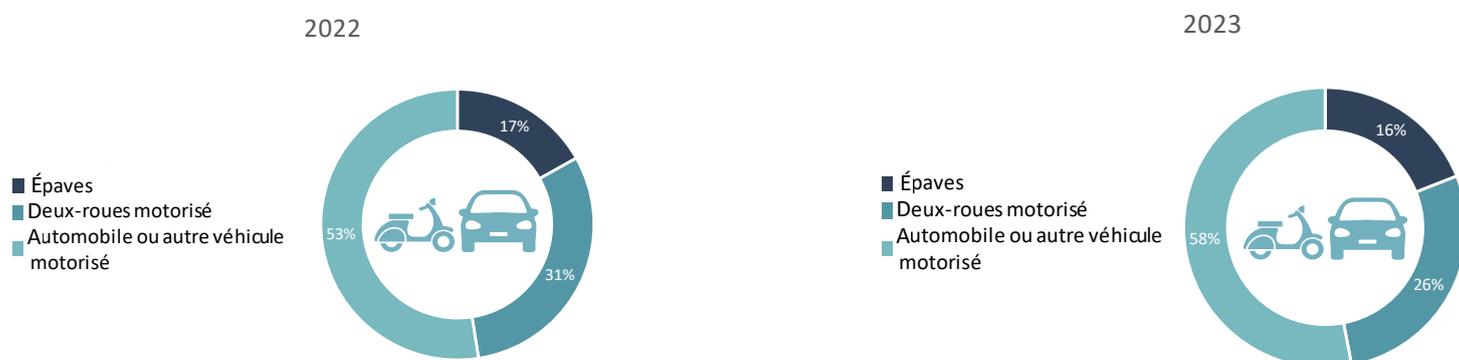


Figure 5 : la composition des anomalies « DansMaRue » relatives au stationnement gênant, en 2022 et 2023.

### 2.1.2 « Le Code de la rue » : Une réponse globale à l'enjeu de pacification des relations entre modes de déplacements

Adopté à l'été 2023 après une large concertation, le « Code de la rue » est une démarche visant à recentrer l'action de la Ville de Paris et singulièrement de la police municipale sur des priorités d'action en termes de prévention, de sanction et de sensibilisation au bien-vivre dans les rues parisiennes.

En tant qu'entité régulatrice, la police municipale s'emploie à faire respecter ce « Code de la rue » par les usagers de l'espace public. Cette ambition se retranscrit sur tout le spectre de son action.

## Un renforcement des sanctions liées au « Code de la rue » :

Comparativement à l'année 2022, l'action de la police municipale s'est intensifiée avec la dynamique du « Code de la rue » : il s'agit d'une hausse de 7% des verbalisations de 2022 à 2023 (791 277 en 2023 contre 738 660 en 2022). Parmi les principaux motifs de verbalisation, deux thèmes ont largement progressé : la circulation interdite sur voie réservée (352 453 verbalisations en 2023 contre 271 679 en 2022 : +30%), comme les voies de bus ou les pistes cyclables ; et le non-respect de l'arrêt au feu (29 987 verbalisations en 2023 contre 20 753 en 2022 :+ 44%). Au contraire, les verbalisations pour le non-respect des zones de livraison et pour le stationnement très gênant sur trottoirs ont reculé (-11% et -15%, respectivement). Pour autant, la part des opérations destinée à lutter contre le stationnement gênant reste à un niveau important (23 973 en 2022 et 24 856 en 2023, +4%). Cet item phare des signalements concentre, en effet, plus de la moitié des opérations de la police municipale sur le volet régulation des déplacements en 2023.

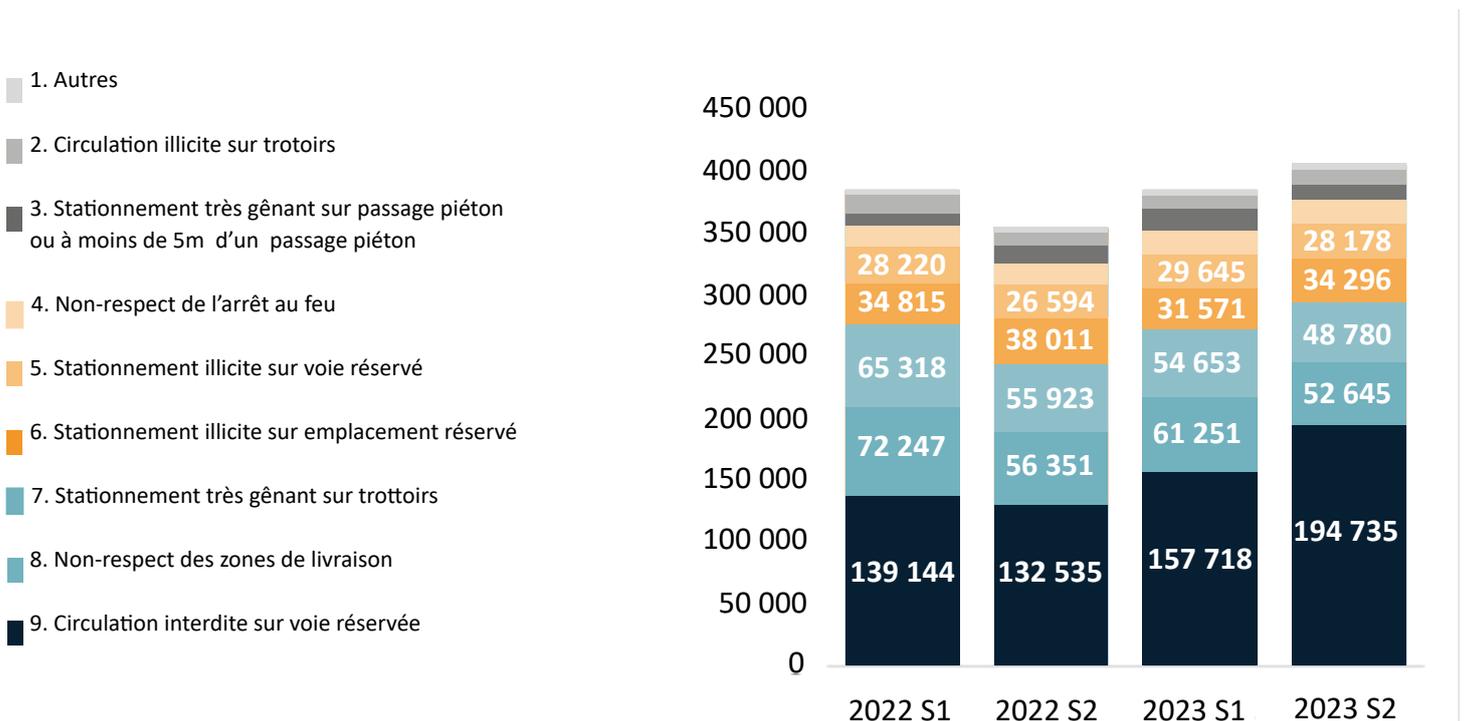


Figure 6 : le nombre de verbalisations sur la thématique Code de la rue, en 2022 et en 2023, par semestre.

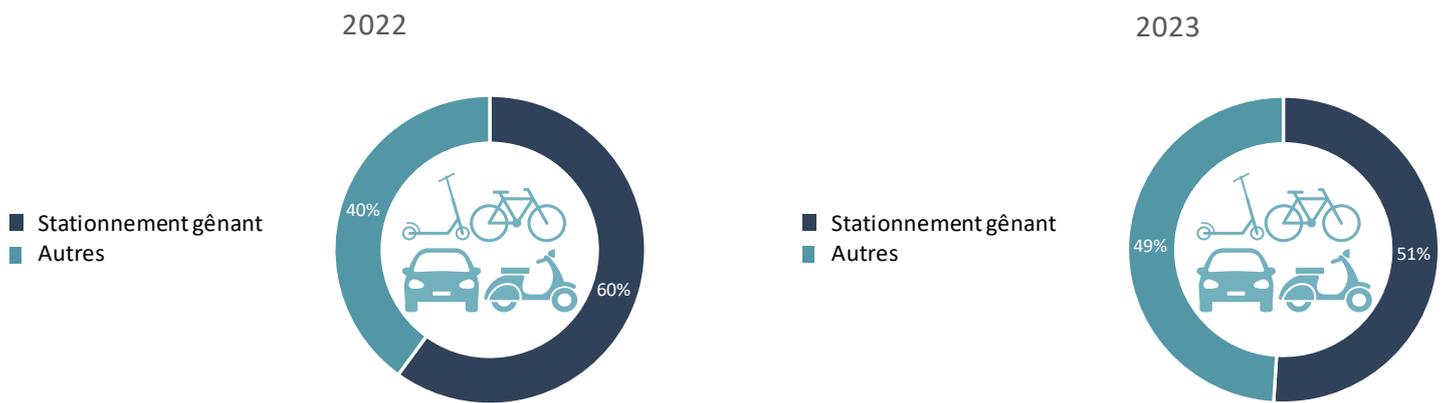


Figure 7 : la part des opérations pour le stationnement gênant dans le total des interventions, en 2022 et 2023.

### Les journées « Police Municipale mobilisée » : une illustration concrète de cette priorité donnée au Code de la rue

Plusieurs fois par an, la police municipale consacre une journée de mobilisation afin de s'attaquer à un problème spécifique. L'objectif est, d'une part, pédagogique (expliquer l'action de la police municipale) et, d'autre part, opérationnel (prévenir et sanctionner les mauvais comportements).

En 2023, ont été ainsi organisées trois journées entièrement dédiées au Code de la rue :

- **16 mai** – journée « protection des voies réservées » (répression de la circulation sur les voies de bus et pistes cyclables, sanction du stationnement en double file, gestion de l'encombrement des carrefours) : 112 équipages spécifiquement dédiés, 5955 PV en plus de la prévention réalisée sur le terrain ;
- **14 juin** – journée « accessibilité des trottoirs » (contre le stationnement gênant sur les trottoirs, la circulation sur trottoir des véhicules motorisés, cyclistes, trottinettes électriques, occupations excédentaires, etc.) : 92 équipages spécifiquement dédiés, 663 PV en plus de la prévention réalisée sur le terrain ;
- **4 septembre** – journée « rentrée scolaire (assurer la sécurité des écoliers et veiller au respect du « Code de la rue ») » : 201 équipages spécifiquement dédiés, 1837 PV en plus de la prévention réalisée sur le terrain.

## 2.2 Assurer la tranquillité des Parisiennes et des Parisiens : un objectif primordial ancré dans le quotidien des policiers municipaux

La montée en puissance de la police municipale répond, en outre, à un enjeu de sécurisation des Parisiennes et des Parisiens. D'un point de vue opérationnel, ceci se mesure suivant différents indicateurs :

- Les opérations de tranquillité menées dans l'espace public ;
- Les interpellations et remises à officier de police judiciaire des personnes appréhendées en cas de fait grave ;
- La prise en charge des victimes ;
- La sécurisation des grands évènements.

### Une légère augmentation du nombre d'opérations de tranquillité publique menées par la police municipale entre 2022 et 2023

Le nombre d'opérations de tranquillité publique effectuées par la police municipale a progressivement augmenté entre 2022 et 2023 (226 092 en 2022 contre 227 871 en 2023), avec, certes, une légère augmentation en journée et une baisse en soirée.

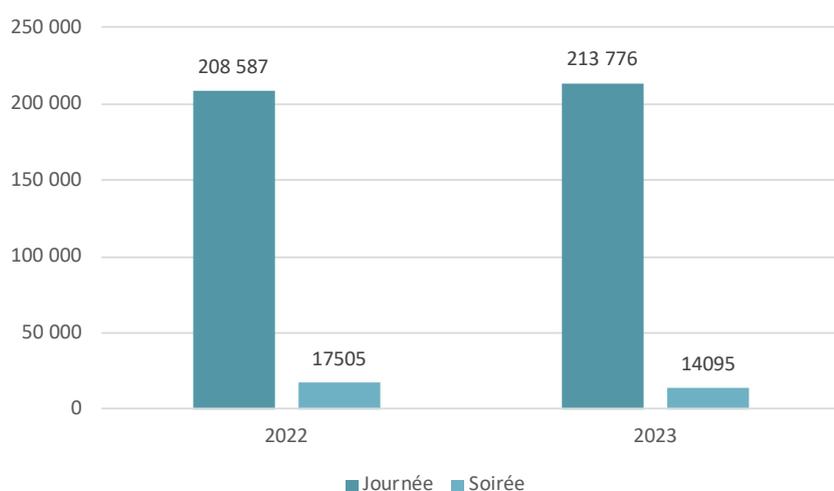


Figure 8 : les opérations de la police municipale en 2022 et en 2023, en journée et en soirée.

## **Une augmentation significative du nombre d'interpellations et de remises aux officiers de police judiciaire**

Un agent de police municipale peut remettre un individu aux officiers de police judiciaire lorsqu'il constate la commission d'une infraction grave (délit ou crime) nécessitant leur intervention : la police judiciaire peut, dès lors, recourir à des gardes à vue ou aux perquisitions, par exemple.

En 2023, la police municipale parisienne a enregistré 627 remises aux officiers de police judiciaire, contre 256 en 2022, soit un doublement conséquent de cette activité de la police municipale. Une tendance qui confirme, non seulement, la montée en puissance de la police municipale mais aussi une plus grande coordination avec la police nationale.

Concernant les motifs de ces remises aux officiers de police judiciaire, il peut s'agir notamment de défauts de permis, de violences volontaires ou outrages.

## **La prise en charge des victimes**

Les agents de la direction de la police municipale et de la prévention peuvent également prendre en charge des victimes, les orienter vers la police nationale et les associations spécialisées, en particulier dans le cadre de la lutte contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement de rue.

C'est notamment le rôle des intervenants sociaux implantés dans les commissariats parisiens. Le pilotage des postes est assuré, d'une part par la DPMP et, d'autre part, par la Préfecture de police avec un financement assumé conjointement par la Ville et l'État. Leurs missions s'inscrivent pleinement dans le cadre de l'action sociale et se déclinent selon différentes étapes que sont l'accueil, l'écoute et l'orientation.

Les intervenants sociaux interviennent de manière inconditionnelle auprès de toute personne, victime ou non et auteur d'une infraction pénale, en détresse sociale. Ils sont particulièrement mobilisés sur deux publics cibles vulnérables : les femmes victimes de violences conjugales et les victimes âgées de 75 ans et plus.

En 2023, 2 083 victimes ont été prises en charge par la police municipale parisienne, contre 1 971 victimes en 2022.

## La sécurisation des évènements : un enjeu prégnant à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Chaque année, la police municipale exerce un nombre important d'opérations de sécurisation (environ 21% de toutes les opérations : un nombre stable depuis 2022). C'est d'autant plus vrai dans une année qui aura précédé les JOP2024. Il s'agit par exemple des opérations pendant les grandes manifestations culturelles, récréatives, sportives, comme la Coupe du monde de rugby, ou la fête nationale du 14 juillet qui se sont déroulées sans incident majeur en 2023.

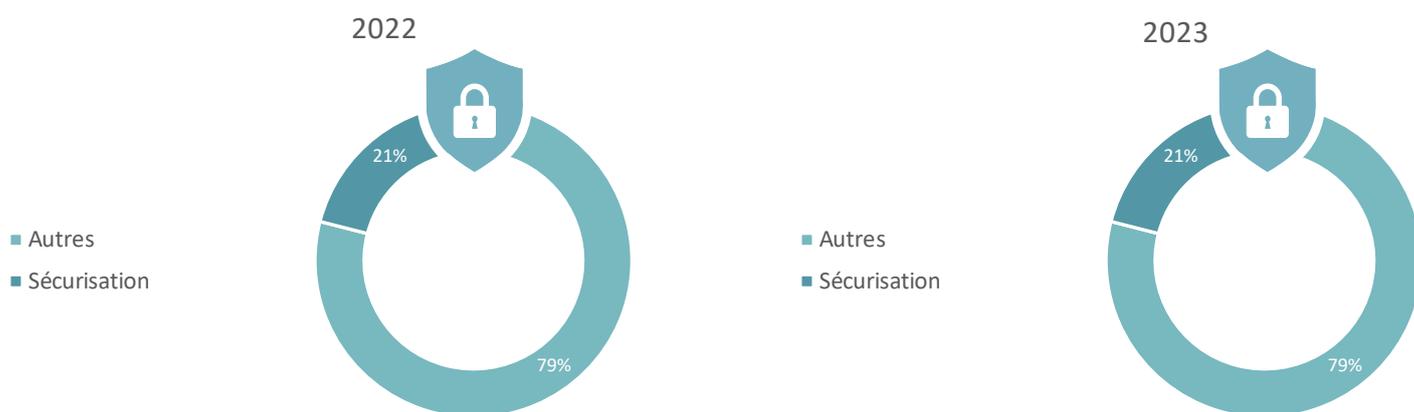


Figure 9 : la part des opérations de sécurisation des évènements festifs et culturels dans l'ensemble des opérations, en 2022 et 2023.

### FOCUS

#### - Concert et feu d'artifice du 14 juillet sur le Champ-de-Mars

Le dispositif de sécurisation a été assuré conjointement par la DPMP (sécurisation du public) et par la préfecture de police (maintien de l'ordre et prévention du risque terroriste).

Les policiers municipaux ont pleinement participé au bon déroulement de l'évènement. À leurs côtés, les médiateurs ont assuré une présence permanente à l'intérieur et en périphérie. Ce dispositif a été un succès, à la fois sur le Champ-de-Mars (56 000 personnes accueillies après filtrage et comptage électronique) ainsi que sur le secteur du Trocadéro (3000 personnes).

#### - Dispositif de sécurisation du 31 décembre

Près de 500 agents ont été déployés par la DPMP sur l'avenue des Champs-Élysées et dans les rues adjacentes lors de la soirée du 31 décembre. Les agents de la DPMP ont procédé à la répression du stationnement gênant dès 10h, le dimanche matin. Plusieurs centaines d'agents de la DPMP se sont ensuite répartis sur différents points de filtrage du public.

Au total, plus de 900 000 spectateurs se sont massés sur l'avenue.

## 2.3 La lutte contre les incivilités, au cœur des préoccupations de la police municipale

### 2.3.1 Une baisse notable du nombre de sollicitations des usagers...

Concernant la lutte contre les incivilités en 2023, les sollicitations des usagers sont en diminution par rapport à 2022 (-15%), notamment dans les parcs et jardins, à la grande différence du nombre de sollicitations aux Totems et au centre d'appels de la police municipale qui reste à un niveau très élevé.

#### Tableau récapitulatif des sollicitations « lutte contre les incivilités » : sur la base des données totems, signalements aux agents des parcs et jardins, appels « 3975 », SOLEN<sup>3</sup> et DMR

	2022	2023	changement %
<b>Totems</b>	<b>1 134</b>	<b>1 186</b>	<b>5%</b>
dont : malpropreté, dépôts, animaux	626	641	2%
dont : nuisances sonores et lumineuses	441	508	15%
dont : terrasses et étalages	67	37	-45%
<b>Parcs et jardins</b>	<b>1 579</b>	<b>513</b>	<b>-68%</b>
dont : non respect de la réglementation des parcs et jardins	931	225	-76%
dont : nuisances sonores	172	45	-74%
dont : propreté et entretien des espaces verts	476	243	-49%
<b>Centre d'appel - journée</b>	<b>1 353*</b>	<b>3 205</b>	<b>137 %</b>
dont : nuisances sonores et olfactives	871*	1 980	127 %
dont : malpropreté	330*	789	139 %
dont : terrasses	152*	436	187 %
dont : chantiers	128*	383	199 %
<b>Centre d'appel - soirée</b>	<b>11 634</b>	<b>14 674</b>	<b>26%</b>
dont : nuisances sonores	7 365	7 841	6 %
dont : terrasses	3 677	5 375	46 %
dont : espaces verts, chantiers, autres	592	1 458	146 %
<b>SOLEN</b>	<b>1 129</b>	<b>1 036</b>	<b>-8 %</b>
dont : lutte contre les incivilités	750	767	2%
dont : lutte contre les nuisances professionnelles	379	269	-29 %
<b>DMR</b>	<b>28 348</b>	<b>19 869</b>	<b>-30%</b>
dont : graffitis, tags, affiches, autocollants	135	119	-12%
dont : activités commerciales et professionnelles	28 213	19 750	-30%
<b>TOTAL</b>	<b>43 824</b>	<b>37 278</b>	<b>-15 %</b>

\* Les données concernant le centre d'appel en journée ne sont disponibles qu'à partir de juillet 2022. Par conséquent, les appels durant la journée ne sont pas inclus dans le total du tableau.

<sup>3</sup>SOLEN : Sollicitations électroniques : les messages reçus sur paris.fr

## • Une augmentation du nombre de signalements concernant la lutte contre les incivilités aux « Totems »

Concernant la lutte contre les incivilités, la malpropreté et les dépôts sont les items principaux remontés aux « totems » (54%, soit 641 contacts sur le total des 1 186 signalements relatifs aux incivilités), suivis par les nuisances sonores et lumineuses (43%, soit 508 contacts) et, dans une moindre mesure, les terrasses et étalages (3%, soit 37 contacts) qui sont d'ailleurs en baisse par rapport à 2022 (-41%). Les autres items sont en légère progression (malpropreté : +2% ; nuisances sonores et lumineuses : +15%).

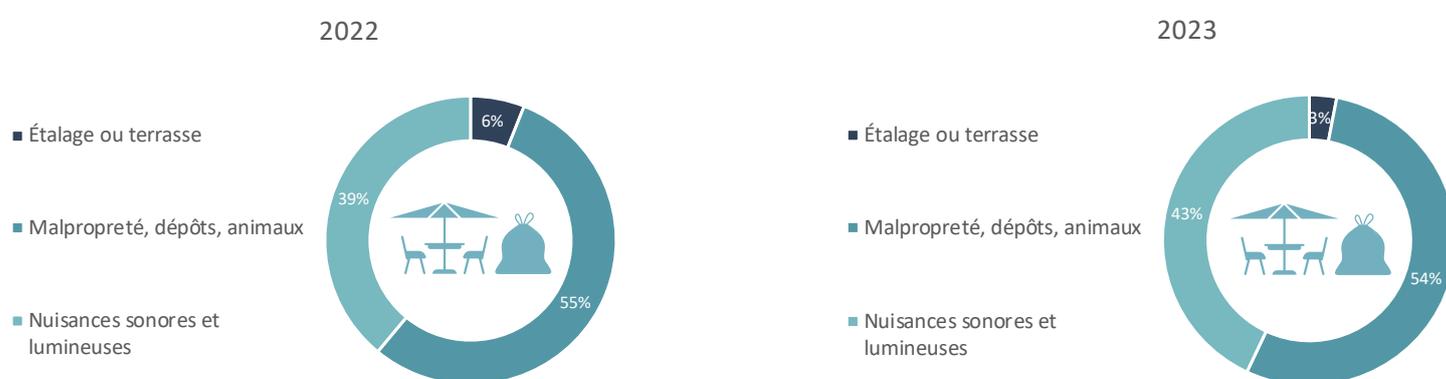


Figure 10 : la composition des contacts « Totems » relatifs à la lutte contre les incivilités, en 2022 et 2023.

## • Au centre d'appels de la police municipale : de nombreuses sollicitations relatives aux nuisances sonores en journée et en soirée

En journée, 1 980 appels ont concerné les nuisances sonores en 2023 (48% des appels sur les incivilités). Un autre sujet important est celui de la malpropreté, avec 789 appels (19% des appels sur les incivilités), suivi par les appels relatifs aux atteintes aux personnes et aux biens (562 appels, 14%) et les appels relatifs aux terrasses (436 appels, 11%).

En soirée, plus de la moitié des appels relatifs à la lutte contre les incivilités ont concerné les nuisances sonores sur la voie publique (7 841 appels, 53%), suivis par les nuisances liées aux

terrasses (5 375 appels, 37%), puis les nuisances dans les espaces verts (712 appels, 5%), enfin celles liées à un chantier (476 appels, 3%). Les autres items, dont les nuisances lumineuses, sont peu indiquées par ce canal.

Figure 11 : la composition des appels au 3975, en journée, relatifs à la lutte contre les incivilités, en 2023.

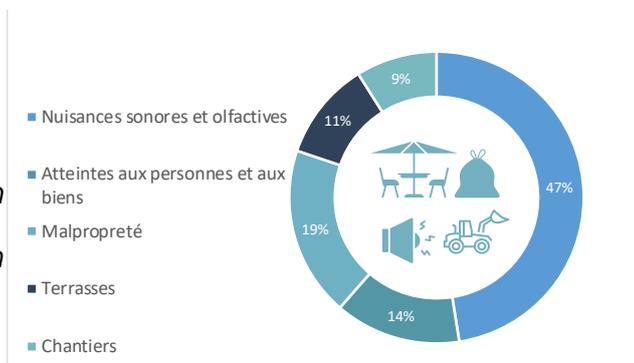
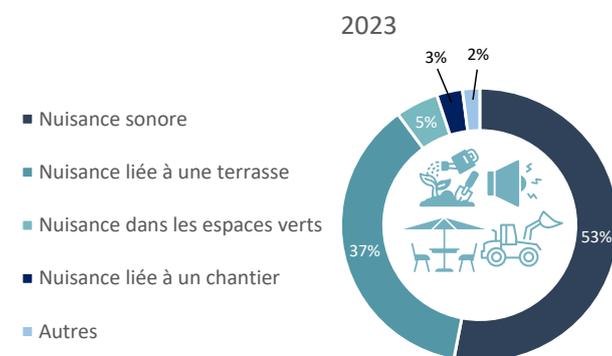


Figure 12 : la composition des appels au 3975, en soirée, relatifs à la lutte contre les incivilités, en 2023.



### • Par contraste : une nette diminution des doléances dans les parcs et jardins

De 2022 à 2023, il est observé une baisse considérable des plaintes relatives aux incivilités dans les parcs et jardins : non-respect de la réglementation des parcs et jardins : 931 contacts en 2022 et 225 en 2023 (-76%) ; nuisances sonores : 172 contacts en 2022 et 45 en 2023 (-74%) ; propreté et entretien des espaces verts : 476 contacts en 2022 et 243 en 2023 (-49%).

En revanche, la demande de contact et d'information s'affirme, les usagers sollicitent de plus en plus les agents d'accueil et de surveillance dans les parcs et jardins pour obtenir des informations (746 demandes d'informations en 2022 et 1 976 en 2023, une augmentation de +165%).

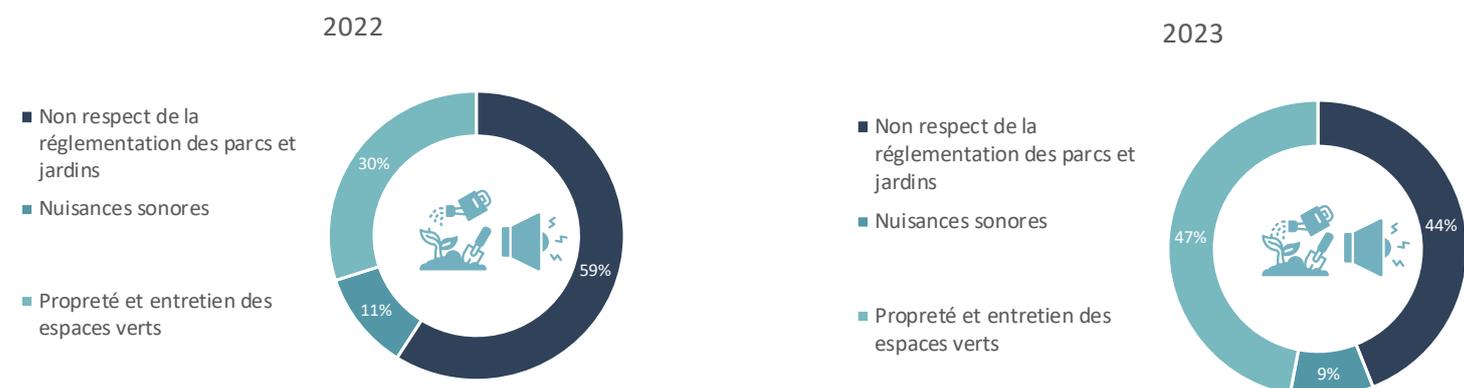


Figure 13 : la composition des contacts avec les agents des parcs et jardins - les contacts liés à la lutte contre les incivilités (LCI), en 2022 et 2023.

- **Une diminution des sollicitations électroniques, concernant les nuisances professionnelles**

Le nombre des messages reçus sur Paris.fr concernant les incivilités et les nuisances professionnelles a légèrement diminué (1 036 messages en 2023 contre 1 129 messages en 2022 ; -8%). Ce chiffre doit être mis en perspective avec la baisse des sollicitations concernant les nuisances professionnelles (269 messages en 2023 contre 379 en 2022, -29%), tandis que le nombre des autres plaintes concernant les incivilités restent au niveau du 2022 (767 messages en 2023 contre 750 en 2022).

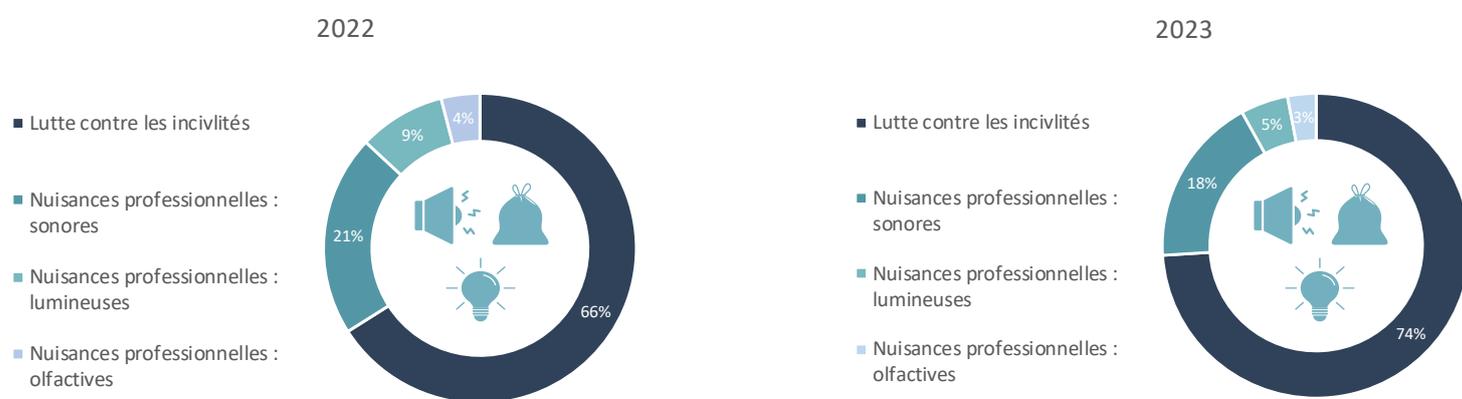


Figure 14 : la composition des messages SOLEN relatifs à la lutte contre les incivilités, en 2022 et en 2023.

- **Une diminution encore plus importante concernant les anomalies DansMaRue**

Sur l'application DansMaRue, le nombre des anomalies relatives à la lutte contre les incivilités (graffitis, tags, autocollants, affiches ; activités commerciales et professionnelles) est cette année inférieur de 30% au niveau de l'année dernière : 19 869 anomalies signalées en 2023 contre 28 348 anomalies signalées en 2022.

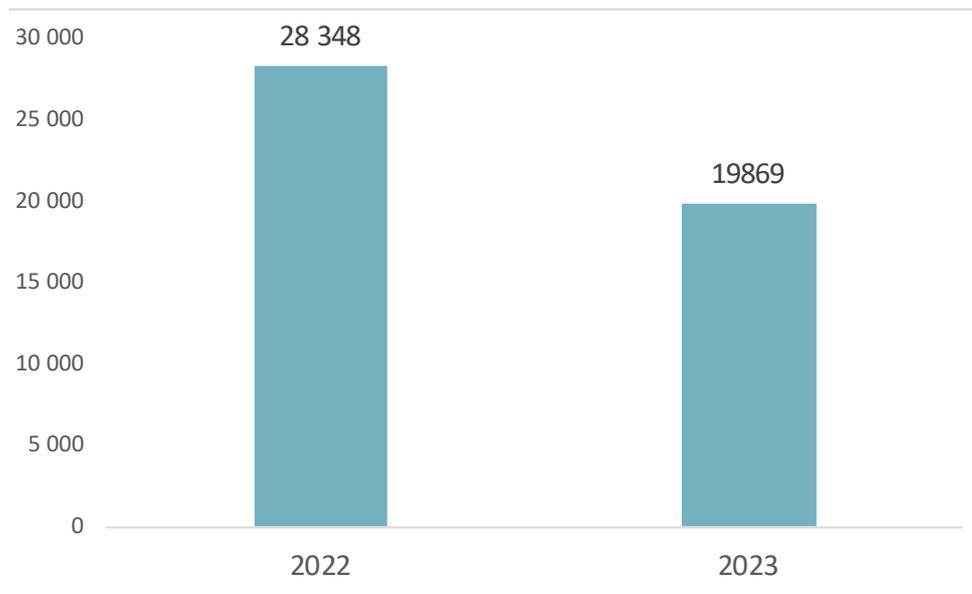


Figure 15 : le nombre des anomalies DansMaRue relatives à la lutte contre les incivilités, en 2022 et en 2023.

### 2.3.2 ... concomitante à un niveau d'engagement de la police municipale qui demeure stable

La police municipale a confirmé son niveau d'engagement par rapport à 2022 dans la lutte contre les incivilités (25% du total des opérations en 2023 contre 24% en 2022).

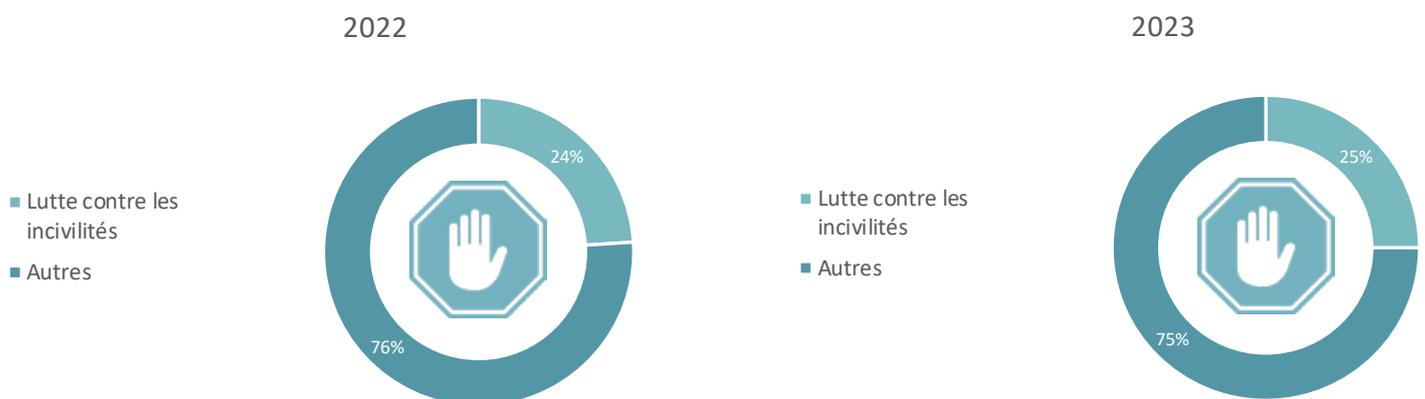


Figure 16 : la part des opérations sur la lutte contre les incivilités dans le total des opérations, en 2022 et en 2023.

### 2.3.3 Dans ce contexte : une baisse des verbalisations à tempérer concernant la lutte contre les incivilités

S'agissant de la lutte contre les incivilités, le nombre de verbalisations entre 2022 et 2023 est en baisse : 77 377 verbalisations en 2023 contre 87 933 en 2022, soit -12%). Pour les trois catégories les plus importantes, sont observés les changements suivants : -23% de verbalisations pour les dépôts sauvages, -6% pour les terrasses, -10% pour les dépôts liés à la vente à la sauvette. En revanche, l'activité de verbalisation de la police municipale s'est accrue concernant la présentation irrégulière à la collecte (+15%) ainsi que les infractions liées aux chantiers (+18%).

En définitive, cette baisse des verbalisations doit être mise en relief avec les précédents développements. La diminution du nombre de sanctions suit mécaniquement la baisse du nombre global de signalements. La présence renforcée et continue de la police municipale a aussi eu un effet dissuasif vis-à-vis des éventuels contrevenants.

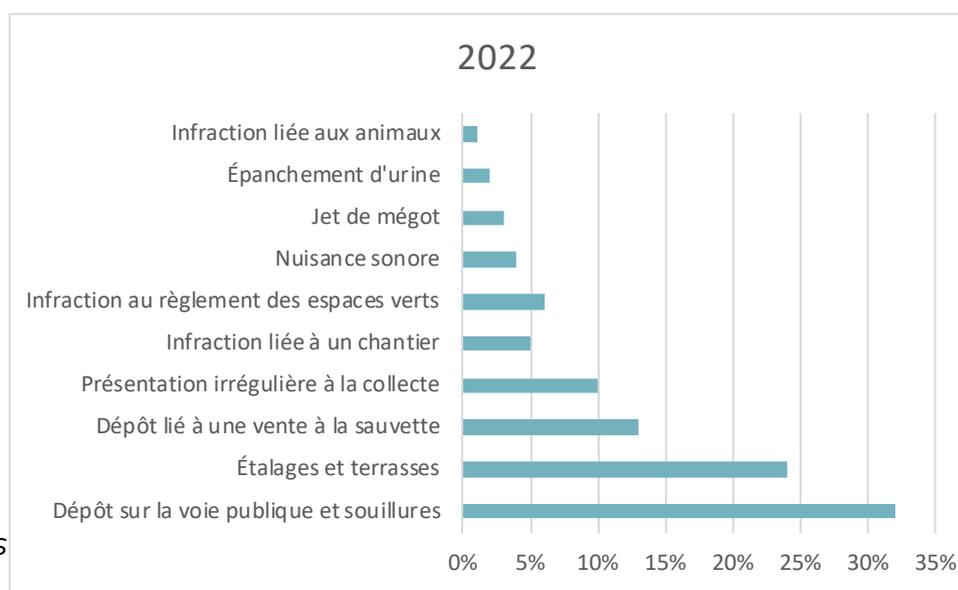
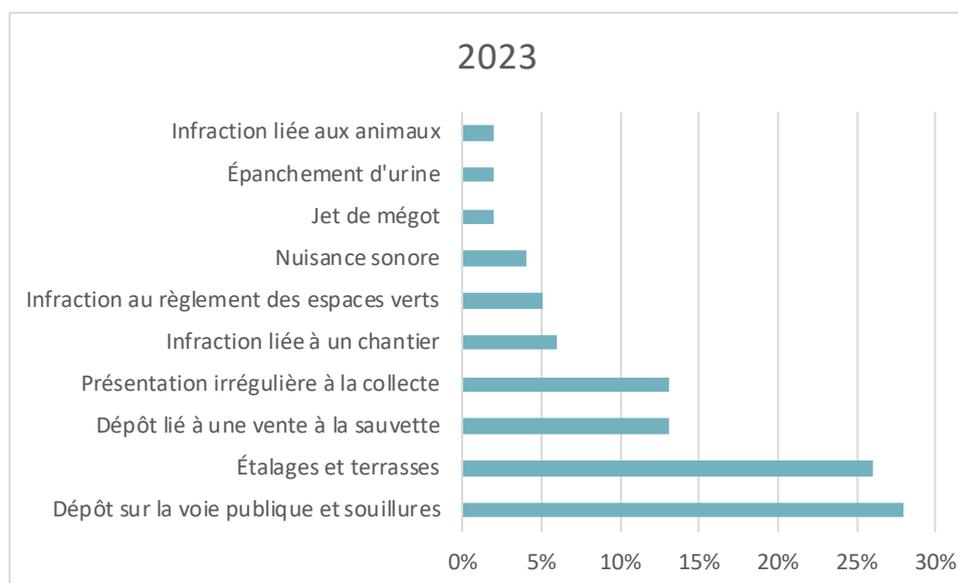


Figure 17 : la composition des verbalisations dans le cadre de la lutte contre les incivilités en 2022 et 2023.



### **À préciser sur les verbalisations ...**

Il est à noter que le nombre de verbalisations ne fournit qu'une vision partielle des activités ou des priorités de la police municipale, qui effectue également un travail de sensibilisation, d'accompagnement, de responsabilisation, de prévention, d'encadrement des événements ; considérant que ces activités sont nécessaires ensemble pour dissuader des infractions et tranquilliser l'espace public.

### **La notion de flagrance<sup>4</sup> et la lutte contre les incivilités – pourquoi moins de verbalisation que dans la protection routière ?**

La verbalisation des incivilités nécessite une constatation de l'infraction en flagrance avec relevé d'identité du contrevenant qui n'est pas forcément nécessaire pour la verbalisation des infractions routières (ex. stationnement gênant, qui représente la plus grande partie des infractions). Les infractions sont souvent liées à des horaires définis (terrasses, collectes) ; les infractions dans le cadre de la régulation des déplacements sont constatées de jour comme de nuit, et sont moins importantes la nuit car l'activité est moindre.

<sup>4</sup> Délit qui se commet actuellement ou qui vient de se commettre.

## 2.4 Apaiser la Ville : la conciliation nécessaire entre activités festives et tranquillité publique

### L'enjeu du respect du règlement des étalages - terrasses

En 2022 comme en 2023, le nombre des messages électroniques concernant les terrasses est relativement stable (respectivement 272 et 280) : généralement, les usagers sollicitent la police municipale pour des terrasses bruyantes, encombrantes, insalubres ou provoquant d'autres gênes.

Même si ce nombre reste stable, la distribution de ces messages au long de l'année a changé. Une immense majorité d'entre eux a été adressé à la Ville pendant la période estivale (87% en 2022, 83% en 2023).

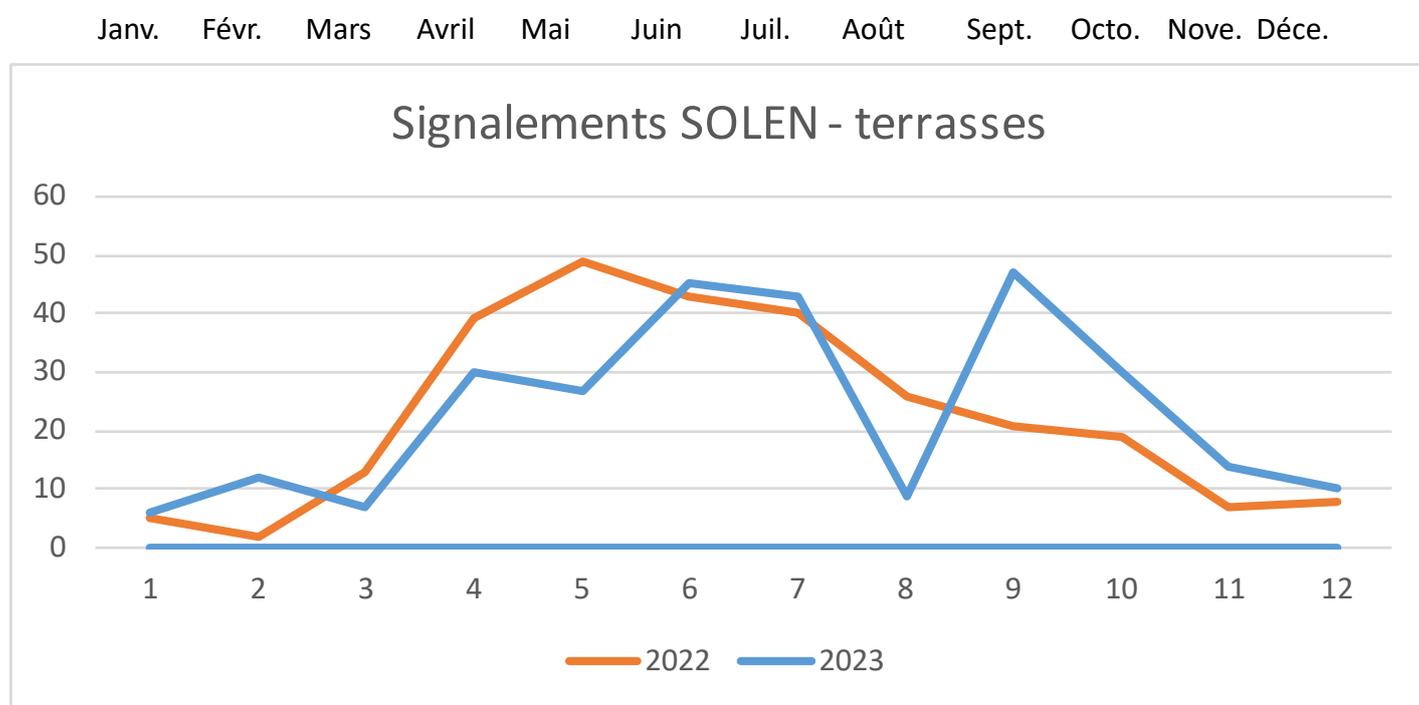


Figure 18 : les messages SOLEN sur les terrasses par mois, en 2022 et en 2023.

En plus de ces messages électroniques, 436 appels en journée et 5 375 appels en soirée ont concerné les nuisances liées aux terrasses (v. tableau page 21).

### La verbalisation des terrasses en période estivale<sup>5</sup>

Alors que le nombre d'autorisations de terrasses estivales se stabilise, les verbalisations des terrasses sont en diminution (18 396 en 2022

et 16 175 en 2023, -12%), ce qui témoigne d'un respect accru des règles par les acteurs économiques ainsi que de l'utilité des actions de prévention.

En 2022 comme en 2023, les « gros embarras » (qui diminuent ou entravent la sûreté ou la liberté de passage) étaient le motif principal des verbalisations des terrasses (respectivement 52 et



*Le mobilier d'une terrasse saisi par la police municipale*

55% des verbalisations concernant les terrasses), suivi par les dépôts.

Quand ni les rappels à la réglementation, ni les verbalisations ne suffisent à résoudre une nuisance liée à une terrasse, une saisie des mobiliers ou des sanctions administratives plus lourdes peuvent être mobilisées, allant jusqu'à la demande officielle d'une fermeture administrative à la préfecture de police.

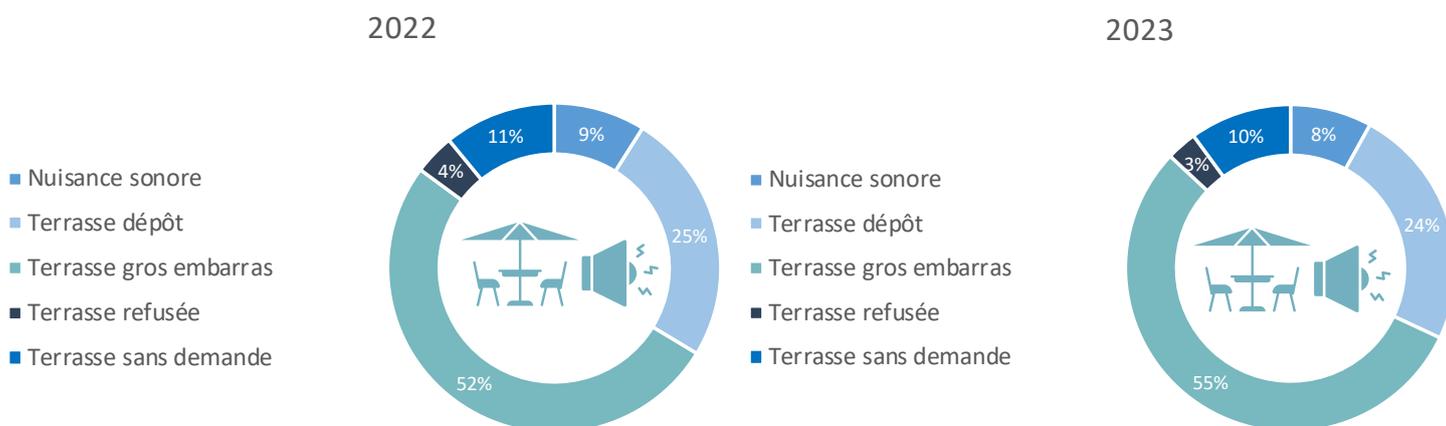


Figure 19 : la composition des verbalisations des terrasses par sujet, en 2022 et en 2023.

<sup>5</sup> Période estivale : de juin à septembre.

## **La lutte contre les nuisances sonores**

Les données présentées montrent que les doléances au sujet du bruit amplifié sont en augmentation : le sujet a généré 508 contacts aux « Totems » en 2023 contre 441 en 2022 (+15%).

L'engagement et l'action de la police municipale au sujet des nuisances sonores sont continus mais il convient de préciser qu'une verbalisation ne vaut pas forcément l'arrêt immédiat d'une nuisance (question des terrasses bruyantes par exemple). Pour augmenter l'efficacité du travail de la police municipale la direction de la police municipale poursuit l'ambition d'équiper chacune de ses divisions territoriales de sonomètres afin de baser les contrôles sur des mesures objectives.

### **NB : Sur la répartition des compétences entre la police municipale (BANP : bureau d'actions contre les nuisances professionnelles) et la Préfecture de Police :**

Le BANP intervient dans le cadre du traitement des signalements relatifs aux nuisances sonores (Code de la santé publique) et olfactives (Règlement sanitaire départemental) ayant pour origine une activité professionnelle, culturelle, sportive ou de loisir et organisée de façon habituelle. Les nuisances concernent les établissements privés mais également publics, y compris les établissements municipaux de la Ville. Sont exclus du champ de compétences du BANP les nuisances liées au son amplifié, les nuisances dans l'espace public et, les bruits de voisinage entre particuliers qui relèvent des prérogatives de la police nationale.

## 2.5 Une action résolue en matière d'accompagnement des publics vulnérables

La police municipale exerce un nombre important de missions de prévention et de médiation, au service des publics vulnérables par le biais de l'UASA : unité d'assistance aux sans-abris, unité municipale unique en France.

Composée de 58 agents (policiers municipaux et travailleurs sociaux), l'UASA intervient 7 jours sur 7 pour différentes missions : maraudes, assistance et accompagnement, mobilisation dans le cadre des plans d'urgence (plan hivernal, plan canicule), médiation lors des interventions de nettoyage ou de mise à l'abri.

L'UASA travaille en direction de tous les publics sans-abri et en errance, en particulier les plus éloignés, sensibles et/ou vulnérables, avec comme objectif unique : permettre la sortie de rue en mobilisant les outils du travail social, de l'hébergement, de l'orientation vers le droit commun mais également ceux de la régulation de l'espace public en lien avec les autres unités de la DPMP et les services de police selon les cas.

L'UASA a reçu 1636 signalements en 2023 (contre 1538 en 2022 : +6%), avec quatre motifs clés : les demandes d'assistance et prises de contact, l'analyse de la physionomie, la médiation, l'accompagnement des publics vulnérables. Au total : 27 798 sites visités, 47 478 personnes rencontrées, 55 opérations de mises à l'abri effectuées, 206 sorties de rue accompagnées.

### Les activités de l'UASA

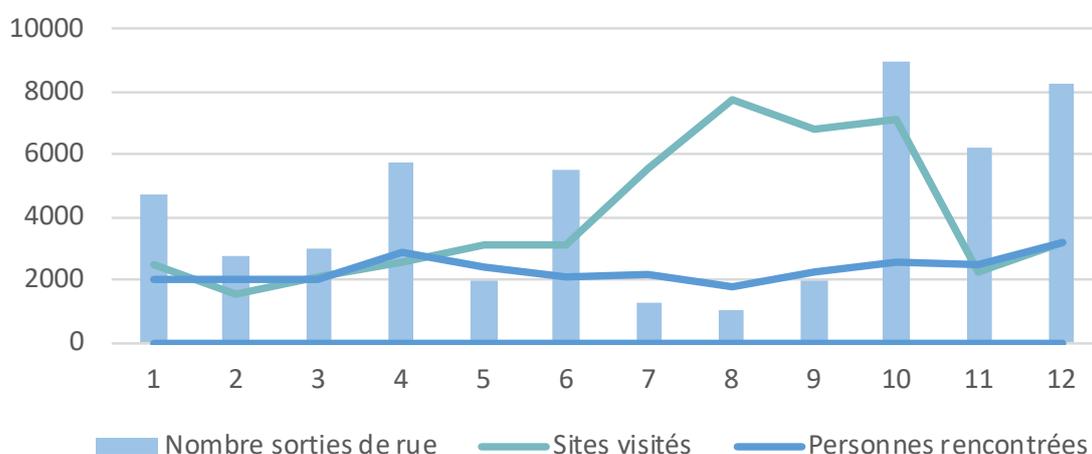


Figure 20 : le nombre des sorties de rue, les sites visités et les personnes rencontrées par l'UASA, au long de l'année 2023.

# **3.**

## **PERSPECTIVES**

La montée en puissance de la police municipale va se poursuivre en 2024, dans la continuité de ses engagements initiaux : mener des missions de police municipale préventives d'ultra-proximité, être à l'écoute des habitants et leur rendre compte régulièrement.

L'installation de l'Observatoire de la tranquillité publique participe de cette dynamique.

Après un an d'activité, cet Observatoire offre des perspectives ambitieuses de partenariat, pour répondre aux préoccupations des Parisiennes et des Parisiens au plus près de l'échelon local.

### **1) Poursuivre la mesure de l'effectivité du déploiement de la police municipale parisienne**

Pour évaluer l'efficacité des priorités locales, il s'agira de mettre en avant de nouveaux indicateurs, en libre-accès sur Paris Data : nombre de contacts directs avec les usagers aux points de rencontre « Totems », auprès des médiateurs et des agents d'accueil et de surveillance dans les parcs et jardins, nombre de signalements DansMaRue, nombre d'appels au 3975, nombre d'opérations et de mises à disposition à la police nationale etc. De même d'y retranscrire les actions en soutien des personnes vulnérables : nombre de mises à l'abri, nombre de personnes rencontrées et accompagnées par l'unité d'assistance aux sans-abris, nombre de sorties de rue etc.

### **2) Consolider le rôle de l'Observatoire pour orienter l'action de la DPMP et mener des projets**

Pour développer et promouvoir avec d'autres acteurs sociaux et associatifs, bailleurs sociaux, opérateurs des mobilités.

### **3) Affirmer la fonction scientifique de l'Observatoire**

Pour enrichir l'action de la police municipale, grâce au regard du monde universitaire, des scientifiques et des chercheurs. Ces regards croisés doivent permettre d'offrir une réelle opportunité aux policiers municipaux d'expérimenter de nouvelles méthodes et de nouvelles approches.

